

**REPULIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

---

**Honneur – Fraternité – Justice**

-----



**MINISTERE DES PECHES ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

**CTS SECTEUR DE LA PECHE**

**CONTRIBUTION AU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA  
STRATÉGIE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE POUR UNE PROSPÉRITÉ  
PARTAGÉE (SCAPP 2016-2030)**

mars 2016

## Table of Contents

Résumé analytique

I Introduction.....	1
<b>II Etat des lieux du secteur en 2015.....</b>	<b>3</b>
<b>II-1. Situation des ressources dans la ZEE mauritanienne.....</b>	<b>4</b>
<b>II-2. Production.....</b>	<b>6</b>
<b>II-3. Performances économiques récentes du secteur de la pêche.....</b>	<b>7</b>
II-3-1) Produit Intérieur Brut de la pêche.....	7
II-3-2) Recettes budgétaires.....	7
II-3-3) Recettes en devises.....	7
II-3-4) Emplois.....	8
II-3-5) Consommation de poissons.....	9
<b>II-4. Réalisations des objectifs définis par le CSLP.....</b>	<b>9</b>
<b>II-5. Cadre programmatique et ressources financières allouées au secteur.....</b>	<b>10</b>
II-5-a) Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2008-2012.....	10
II-5-b) Budget consolidé d'investissement du secteur des Pêche et des Infrastructures portuaires.....	12
<b>III Atouts, contraintes et défis du secteur.....</b>	<b>14</b>
<b>IV Vision et objectifs 2016-2030.....</b>	<b>17</b>
<b>IV-1. Grandes lignes des objectifs stratégiques de développement du secteur..</b>	<b>17</b>
<b>IV-2. Objectifs chiffrés pour 2020, 2025 et 2030.....</b>	<b>17</b>
<b>IV-3. Prise en compte des ODD.....</b>	<b>18</b>
<b>V Matrice des indicateurs de développement du secteur.....</b>	<b>19</b>
<b>VI Identification des actions prioritaires et de leurs critères d'hierarchisation. .</b>	<b>21</b>
<b>VII Plan d'actions 2016-2020.....</b>	<b>23</b>
<b>VIII Conclusion.....</b>	<b>34</b>

# RÉSUMÉ ANALYTIQUE

## I Introduction

1. La Mauritanie a entamé depuis quelques mois le processus de formulation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale à l'horizon 2030, stratégie qui est appelée à prendre le relais du Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) arrivé à terme en 2015.

2. Ce processus de formulation a débuté par l'élaboration au mois d'août 2015 d'une note conceptuelle tenant lieu de feuille de route qui propose un dispositif institutionnel d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement post-2015, des structures d'appui et une approche pour la concertation et la validation de celle-ci.

3. Le processus est entré dans une phase active à la suite de la mobilisation d'experts nationaux chargés de l'élaboration de notes d'orientation sectorielle devant fournir une base d'informations et de recommandations qui serviront à la préparation des rapports constitutifs de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale.

4. La note d'orientation sectorielle a pour objectif de faire une analyse rigoureuse et documentée de la situation du secteur de la pêche, d'en identifier les atouts, les contraintes et les défis dans la perspective de l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

5. Le document est articulé autour des chapitres suivants :

- ✓ Revue de l'état des lieux du secteur en 2015 ;
- ✓ Analyse des atouts, contraintes et défis ;
- ✓ Elaboration de la vision stratégique et des objectifs au cours de la période couverte par la SCAPP (2016-2030) ;
- ✓ Proposition d'une matrice des indicateurs du secteur ;
- ✓ Définition des actions prioritaires et indication de leurs critères d'hierarchisation ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'actions 2016-2020.

6. La note s'est en outre s'attachée à identifier les ODD dont l'intégration à la stratégie sectorielle est jugée pertinente. S'agissant du secteur de la pêche, les objectifs suivants sont en adéquation avec les orientations stratégiques du secteur :

- ✓ ODD 1 (élimination de la pauvreté) ;
- ✓ ODD 2 (élimination de faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition) ;
- ✓ ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) ;
- ✓ ODD 14 (conservation et exploitation des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable).

## **II Etat des lieux du secteur en 2015**

7. L'état des lieux traite des ressources dans la ZEE mauritanienne, de l'évolution de la production, tant au niveau global que par pêcherie, des performances récentes du secteur en termes de contributions au PIB, à la création d'emplois, aux exportations et au budget de l'Etat et de la réalisation des objectifs définis dans le troisième plan d'actions du CSLP 2011-2015.

### **II-1. Situation des ressources dans la ZEE mauritanienne**

8. Le littoral mauritanien qui compte parmi les plus productifs au monde est le cadre de reproduction de pêcheries commerciales de très grande valeur économique:

- Pêcherie des Céphalopodes (poulpe, seiche, calamar) ;
- Pêcherie des poissons démersaux côtiers et profonds (daurades, mérours, soles, raies et requins, rougets, merlus...)
- Pêcherie des crustacés (crevettes côtières et profondes, langoustes et crabes profonds) ;
- Pêcherie des mollusques bivalves ;
- Pêcherie des petits pélagiques (sardinelles, sardines, chinchards, mullet, petits thonidés, courbine) ;
- Pêcherie des thonidés majeurs.

9. L'ensemble de ces ressources représente un potentiel de production de l'ordre de 1,8 million de tonnes selon les données reprises dans la stratégie sectorielle 2015-2019.

10. Sous réserve de s'inscrire dans une politique de gestion rationnelle et respectueuse de l'environnement, les ressources halieutiques nationales constituent un patrimoine dont la valorisation peut avoir des retombées économiques et sociales très significatives. La levée des contraintes qui entravent le développement du secteur de la pêche est de nature à l'ériger en secteur moteur pour la promotion d'une croissance forte et inclusive, conformément aux objectifs de la SCAPP 2016-2030.

11. Qu'il s'agisse de la contribution au PIB, à la création d'emplois, à la balance commerciale et au budget de l'Etat, le secteur de la pêche est en effet porteur de nombreux espoirs dont la réalisation permettra d'élargir la base productive de l'économie nationale, d'offrir des emplois qualifiés à la population et notamment aux jeunes, de réduire la forte dépendance à l'égard des industries extractives et de renforcer par conséquent la résilience de l'économie face aux chocs exogènes.

12. Les données issues des évaluations régulières, conduites en particulier par l'IMROP, révèlent que certains stocks, notamment le poulpe sont surexploités. Il faut cependant signaler que les mesures de gestion mises en œuvre depuis 2002 ont permis de redresser la situation des stock en faisant passer le niveau de surexploitation de 35% en 2006 à 25% en 2010 et à 17% en 2014.

## **II-2. Production**

13. La production a évolué de manière significative au cours des dernières années, passant de 550 000 Tonnes en 2000 à 1,2 million en 2015 en se référant aux données contenues dans le Cadre d'Investissement. La structure de la production est dominée par la pêche hauturière qui compte en moyenne pour 90% de la production globale.

14. Suivant les données communiquées par l'IMROP, la production provenant de la pêche artisanale et côtière dont la part dans les captures globales est passée de 12% pour la période 2000-2005 à 21% pour la période 2008-2102.

15. Pour ce qui est de la pêche industrielle, les espèces pélagiques représentent l'essentiel de la production (plus de 80%), les céphalopodes et les démersaux en représentent 4% pour chacun des deux groupes et les crustacés 4% seulement.

16. En termes de valeur, les espèces céphalopodières et demersales représentent 33% de la valeur marchande et les pélagiques 67% si on se réfère aux données de l'IMROP.

### **II-3. Performances économiques récentes du secteur de la pêche**

#### **II-3-1) Produit Intérieur Brut de la pêche.**

17. Après avoir connu un recul important au cours des dernières années, le PIB de la branche pêche semble amorcer depuis 2009 une tendance à la hausse (+16,8% entre 2008 et 2010), hausse imputable essentiellement au dynamisme de la pêche artisanale et côtière ciblant les petits pélagiques dont la production est destinée à l'approvisionnement des usines de farine de poisson qui ont enregistré un développement remarquable au cours de la période récente.

18. Le nombre des unités industrielles de production de farine de poisson est passé de 11 unités en 2012 à 30 unités en 2014 pour une production estimée à 6000 T par an obtenue à partir de la transformation d'un volume de l'ordre de 300 000 tonnes d'espèces pélagiques (source IMROP).

19. Selon les évaluations conduites par l'IMROP, le PIB du secteur de la pêche est passé de 4,8% du PIB national en 2012 à 6% en 2014.

#### **II-3-2) Recettes budgétaires**

20. L'évolution des recettes budgétaires en provenance du secteur a également connu une tendance baissière ces dernières années passant de 30% des recettes totales du budget en 2007 à 12 % en 2011 et 4% en 2012. Ces recettes sont estimées en 2014 à 12% du budget national, suivant les données de la Loi de Finances ; cette amélioration résulte de la hausse de la production et d'un meilleur comportement des prix à l'exportation.

21. L'analyse de la structure des recettes budgétaires illustre la forte dépendance de ces recettes budgétaires à l'égard de la compensation financière de l'accord de pêche RIM/UE (à plus de 80%) et la faible contribution des flottes nationales (5% en 2013).

#### **II-3-3) Recettes en devises**

22. Le secteur de la pêche continue d'occuper une place importante dans la structure du commerce extérieur du pays ; sa part dans les exportations globales a même légèrement progressé au cours des quatre dernières années, passant de 18,1 en 2012 à près de 22% en 2105 en dépit de la part croissante des industries extractives.

### II-3-4) Emplois

23. Les emplois dans le secteur de la pêche sont estimés à 55 000 emplois directs et indirects dont 80% proviennent de la pêche artisanale, sous-secteur largement informel, ce qui expose les emplois qui lui sont imputables à beaucoup de précarité et de faiblesses au niveau des qualifications.

24. Comme le montre le tableau 5 ci-dessous, le secteur génère relativement peu d'emplois comparativement aux pays de la sous-région.

25. Le secteur de la pêche en Mauritanie dont la production annuelle est supérieure à celle du Maroc et du Sénégal ne génère que moins de 60000 emplois (directs et indirects) alors que les deux pays cités plus haut créent respectivement 662 000 et 600 000 emplois.

**Tableau 1 : Comparatif Production / Emplois**

	Population (millions)	Production annuelle (T)	Emplois direct du secteur	Emplois indirects
Mauritanie	3,4	+/- 1 Million	42 000	13 000
Sénégal	12	600 000	220 000	380 000
Maroc	33	900 000	172 000	490 000
Guinée	8,5	120 000	84 000	n.d

*Source : Documents des ministères chargés des pêches*

### II-3-5) Consommation de poissons

26. En se basant sur les enquêtes menées par l'IMROP, la consommation de poissons serait de 6 KG par an et par habitant en Mauritanie en 2104, comparée à 10,1 KG pour la Tunisie et 26 KG pour le Sénégal.

### II-4. Réalisations des objectifs définis par le CSLP

27. Le 3<sup>ème</sup> plan d'actions du CSLP a défini des objectifs relativement ambitieux pour le secteur :

- Porter la contribution au PIB à 10-15% ;
- Création de 150 000 emplois directs et indirects ;

- Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès aux emplois et à une plus grande consommation de poissons.

28. Les indicateurs disponibles révèlent de grands écarts par rapport à ces objectifs. C'est ainsi que la contribution au PIB a évolué de 4,8% en 2012 à 6% en 2014 et que les emplois créés se sont établis à 55 000. On note toutefois une légère augmentation de la consommation de poissons qui est passée de 4,3 KG par an et par habitant en 2010 à 6 KG par an et par habitant en 2014.

#### **II-5. Cadre programmatique et ressources financières allouées au secteur**

29. Le secteur des pêches est doté depuis peu d'une nouvelle stratégie de développement couvrant la période 2015-2019, d'un cadre et d'un programme d'investissement 2016-2020. Il est à noter que le secteur a été l'objet de plusieurs stratégies dont la dernière a couvert la période 2008-2012 et a eu comme axes stratégiques la préservation des ressources halieutiques et le renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale.

30. Le secteur a également bénéficié de ressources financières appréciables de la part du budget de l'Etat, des partenaires au développement et de promoteurs privés.

31. Pour ce qui est du budget de l'Etat, le secteur a bénéficié d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) d'un montant de 58 milliards UM au titre de la période 2008-2012.

#### **III Atouts, contraintes et défis du secteur**

32. Sur la base des informations disponibles à la suite de l'examen de la documentation, de l'analyse de l'état des lieux effectuée au niveau du chapitre II ci-dessus et des commentaires recueillis auprès des parties rencontrées, il est possible de mettre en évidence les forces et atouts du secteur (a), les contraintes, les faiblesses et les dysfonctionnements (b) et les défis à relever (c).

33. a) Au niveau des forces et des atouts, il ressort que le secteur dispose de plusieurs atouts dont les plus importants peuvent être comme suit :

- ✓ Des conditions hydro climatiques très favorables qui font du littoral mauritanien qui s'étend sur 720 Km l'un des plus riches au monde par l'abondance et la diversité des ressources halieutiques ;
- ✓ Une priorité constante accordée par les pouvoirs publics et qui s'est traduite notamment par des allocations budgétaires conséquentes et par une adaptation régulière du cadre juridique et réglementaire ;
- ✓ Des expériences professionnelles et des capacités techniques probantes acquises par les institutions chargées de la surveillance maritime, de la recherche scientifique, de l'agrément et du contrôle sanitaire, de la commercialisation et des affaires maritimes.
- ✓ Un intérêt marqué de la part des bailleurs de fonds qui ont développé avec le ministère chargé des pêches une coopération dynamique qui a permis de mobiliser des ressources concessionnelles appréciables et rendu possible la réalisation d'infrastructures de base indispensables au développement du secteur (ports, bateaux de surveillance, appuis techniques et renforcement des capacités). Les PTF les plus importants sont l'Union Européenne, le Royaume d'Espagne, l'Allemagne, le Japon, la France, le PNUD et la FAO.
- ✓ Une bonne appropriation dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies sectorielles ;
- ✓ l'adoption récente de « la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime » 2105-2019. Cette stratégie, élaborée suivant une approche consensuelle et inclusive, est un document exhaustif, cohérent et bien articulé autour des principaux enjeux qui sont à la base du développement du secteur (gouvernance,

renforcement des capacités, gestion durable des ressources, amélioration des infrastructures, meilleure intégration à l'économie nationale).

**34. b)** s'agissant des contraintes, des faiblesses et des dysfonctionnements, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Les insuffisances institutionnelles et humaines de pilotage et d'évaluation des politiques et stratégies sectorielles ;
- ✓ La faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des menaces écologiques et environnementales ;
- ✓ La faiblesse des dispositifs de secours et d'assistance aux navires et à leurs équipages en mer ;
- ✓ Les risques liés à la surexploitation de certaines espèces (poulpe, notamment) et au danger auquel elle expose la préservation et la durabilité des ressources ;
- ✓ La déficience du système d'information et son inaptitude à répondre à la demande d'informations concernant le secteur et à produire des données fiables et régulières sur son évolution ;
- ✓ La vétusté de la flotte industrielle qui a pour corollaires des charges d'exploitation élevées et une faible productivité, ce qui obère la situation des armateurs et compromet leurs capacités à honorer leurs engagements, notamment à l'égard des banques.

c) Défis à relever

**35.** Les principaux défis à relever résident dans la capacité à mettre en œuvre avec succès la nouvelle stratégie sectorielle dans le respect de l'approche participative qui a caractérisé son élaboration, à mobiliser les financements requis pour la réalisation du programme d'investissement 2015-2020 et à susciter l'intérêt des investisseurs privés pour la promotion de projets porteurs en termes de valorisation des produits halieutiques et de création d'emplois qualifiés et rémunérateurs au profit des jeunes mauritaniens.

**36.** La dimension genre et un meilleur accès des populations au poisson, notamment à l'intérieur du pays, doivent également faire l'objet d'une attention particulière.

#### **IV Vision et objectifs 2016-2030**

##### **IV-1. Grandes lignes des objectifs stratégiques de développement du secteur**

**37.** Les objectifs stratégiques d'évolution du secteur de la pêche à l'horizon 2030 doivent être la consolidation des résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie 2015-2019, en mettant l'accent sur la gouvernance globale du secteur sur la préservation et la conservation de la ressource, sur l'intégration du secteur à l'économie nationale, sur la gestion des risques environnementaux tant au niveau des infrastructures déjà opérationnelles (notamment le marché de poisson de Nouakchott) qu'à celui de celles qui sont envisagées et enfin sur la création d'un cadre d'incitations favorable à l'investissement privé.

**38.** Compte tenu de la forte demande d'emplois en relation avec la croissance de la population et les mutations démographiques qui l'accompagnent (importance grandissante du poids des jeunes dans la population globale), une meilleure contribution du secteur à la création d'emplois doit être au centre des priorités des pouvoirs publics.

**39.** Cette contribution passe par la création d'infrastructures de débarquement dotées des services essentiels (électricité, eau, assainissement, routes) et la constitution de pôles intégrés autour de celles-ci afin de favoriser le développement des activités de traitement et de transformation des produits halieutiques. Elle passe également par la modernisation et la viabilisation des infrastructures existantes (PANDB, EBPR, MPN).

**40.** La formation d'une main-d'œuvre nationale qualifiée doit également faire l'objet d'une grande attention afin de lever les contraintes liées à l'absence de qualifications des ressources humaines.

41. Enfin, l'amélioration des incitations pour promouvoir le développement des investissements privés est essentielle afin d'améliorer sa contribution à la valorisation du potentiel productif du secteur.

#### **IV-2. Objectifs chiffrés pour 2020, 2025 et 2030**

42. Pour 2020, les objectifs prévus peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Augmentation du PIB du secteur de 59% par rapport à 2014 ;
- ✓ Augmentation des redevances d'accès de 326% ;
- ✓ Augmentation des exportations en valeur de 85% ;
- ✓ Augmentation des infrastructures portuaires de 2 à 5 (N'Diogo, Tanit et PK 28 étant les trois nouvelles infrastructures envisagées) ;
- ✓ Augmentation des emplois globaux de 55000 à 85000 ;
- ✓ Augmentation de la distribution de poisson effectuée par la SNDP de 66% (6000 T en 2014 à 15000 T en 2020).

43. Pour 2025 et 2030, les objectifs chiffrés seront intégrés aux plans d'actions 2021-2025 et 2026-2030. Même si les informations fiables relatives à ces horizons font défaut à ce stade, on peut cependant formuler des hypothèses concernant l'évolution du PIB qu'il est possible d'estimer à 15% en 2025 et à 20% en 2030 et à la création d'emplois qui seraient de 120000 emplois en 2025 et 150000 emplois en 2030.

#### **IV-3. Prise en compte des ODD**

44. Le secteur renforcera sa contribution à la réalisation des ODD suivants :

- ✓ Objectif 1 : élimination de la pauvreté ;
- ✓ Objectif 2 : élimination de la faim et amélioration de la nutrition ;
- ✓ Objectif 8 : croissance économique, plein emploi et travail décent pour tous ;
- ✓ Objectif 14 : conservation et exploitation des océans, des mers et des ressources marines.

45. Dans la mesure où ces objectifs sont partagés avec d'autres secteurs, il est utile de développer les synergies nécessaires pour donner plus d'efficacité à l'action publique et favoriser de meilleurs résultats lors des évaluations qui seront menées pour mesurer les performances réalisées.

46. La formalisation de l'intégration des objectifs cités plus haut et des indicateurs qui leur sont rattachés aux stratégies sectorielles doit certainement faire l'objet d'un travail méthodologique complémentaire, comme ce fut le cas pour les OMD 2001-2015.

47. Les objectifs stratégiques permanents pour le développement du secteur concernent le renforcement de la gouvernance économique du secteur, la gestion rationnelle des ressources halieutiques, l'intégration du secteur à l'économie nationale, l'augmentation des infrastructures de débarquement et de pôles de valorisation des ressources, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture et la levée des contraintes à l'essor de l'investissement privé.

48. Les indicateurs de développement associés à ces objectifs sont repris dans le tableau ci-dessous :

OBJECTIFS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer la gouvernance économique du secteur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adéquation du cadre institutionnel et qualité des ressources humaines chargées de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques sectorielles</li><li>• Renforcement de la recherche scientifique et de la surveillance maritime</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capacités du système d'information à répondre à la demande de données fiables et régulières sur le secteur</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pêcheries gérées sous Plan d'Aménagement et opérant dans le cadre d'un système de gestion fondée sur les droits de pêche</li> <li>• Régularité et qualité des rapports d'évaluation de l'effort de pêche</li> <li>• Dispositif de prévention et de gestion des menaces environnementales</li> </ul>
Intégration du secteur à l'économie nationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au PIB</li> <li>• Création d'emplois</li> <li>• Recettes fiscales</li> <li>• Recettes en devises</li> </ul>
Infrastructures de débarquement et pôles de valorisation des produits halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ports de débarquement dotés des services de base (électricité, eau, assainissement, routes)</li> <li>• Pourcentage de la production dans la ZEE débarquée dans les ports</li> <li>• Evolution des industries de traitement et de transformation des produits</li> </ul>
Sécurité Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de poissons par habitant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la pêche artisanale et côtière et de l'aquaculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la production de la pêche artisanale et côtière</li> <li>• Enregistrement et modernisation des embarcations</li> <li>• Formation/ qualification des pêcheurs</li> <li>• Dispositif de secours et de sauvetage en haute mer</li> <li>• Contribution au PIB du secteur</li> <li>• Nombre de projets d'aquaculture mis en place et nombre d'emplois créés</li> </ul>
Levée des contraintes au des investissements privés	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Concertation engagée avec le secteur privé pour convenir des mesures à mettre en œuvre</li> <li>. Nombre de projets privés réalisés et détermination de leur impact sur l'emploi et la valeur ajoutée du secteur</li> </ul>

## V Identification des actions prioritaires et de leurs critères d'hierarchisation

49. Les actions prioritaires à l'horizon 2020 et leurs critères d'hierarchisation sont indiqués dans le tableau ci-après :

ACTIONS PRIORITAIRES	CRITERES d'hiérarchisation
1. Amélioration de la gouvernance économique du secteur	Condition préalable au succès de la stratégie sectorielle
2. Augmentation des infrastructures de débarquement et leur équipement en services de base (électricité, eau, assainissement, routes)	Effet structurant sur l'intégration du secteur à l'économie (débarquement de la production, développement des industries de traitement et de transformation des produits, création d'emplois)
3. Renouvellement et modernisation de l'armement national de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des charges d'exploitation des armateurs (notamment celles liées au carburant) et amélioration de leur situation financière</li> <li>- Meilleure productivité des navires de pêche</li> <li>- Dimension des navires à l'effort de pêche autorisé</li> </ul>
4. Amélioration du système d'information	Nécessité de disposer de données statistiques fiables et régulières sur le secteur
5. Consolidation des acquis réalisés dans le domaine de la recherche scientifique, de la surveillance maritime, du contrôle sanitaire et des affaires maritime.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la préservation et la durabilité des ressources halieutiques</li> <li>- Nécessité de disposer de connaissances précises sur l'exploitation des ressources halieutiques et leur renouvellement afin d'adapter l'effort de pêche en conséquence</li> </ul>
6. Etendre le contrôle sanitaire de l'ONISPA aux produits destinés au marché intérieur	Prévenir tout risque sanitaire et garantir la qualité des produits distribués sur le marché intérieur
7. Lever les obstacles à la promotion des investissements privés, tant étrangers que nationaux	Encourager le développement des investissements privés et leur participation aux efforts de valorisation du potentiel halieutique national
8. Tenir compte des problèmes genre dans la définition et la mise en œuvre de la politique sectorielle	Assurer une plus grande intégration des femmes dans les activités de pêche, notamment au niveau de la pêche artisanale

50. Les principales actions envisagées au cours de la période 2016-2020 figurent dans le document de stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement. Ces actions couvrent les axes suivants :

- Amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques ;

- Optimisation de la gestion des ressources ;
- Renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale ;
- Promotion de la pêche continentale et côtière ;
- Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes ;
- Renforcement de la gouvernance du secteur.

**51.** L'enveloppe financière nécessaire pour la réalisation du plan d'actions 2016-2020 est estimée à 880 millions d'Euros, soit l'équivalent de 352 milliards ouguiyas. Ce montant est largement supérieur aux investissements exécutés au titre du CDMT 2008-2012 qui ont atteint 161,6 millions de dollars américains.

**52.** Les développements précédents confirment que Le secteur de la pêche est un secteur porteur pour la promotion d'une croissance forte et inclusive et l'amélioration des indicateurs de développement économique et social du pays, compte tenu de la richesse du littoral mauritanien, de l'abondance et de la diversité des ressources halieutiques qu'il abrite.

**53.** Sous de s'inscrire dans une politique de gestion rationnelle, transparente et respectueuse de l'environnement, les ressources halieutiques nationales représentent un patrimoine dont la valorisation peut avoir des retombées économiques et sociales très importantes sur les conditions de vie des populations mauritaniennes.

**54.** Qu'il s'agisse de la contribution à la création de richesses, à l'emploi, à la balance commerciale ou aux recettes fiscales, le secteur de la pêche est porteur de nombreuses opportunités dont la concrétisation pourrait élargir la base productive du pays, procurer des emplois qualifiés à sa jeunesse, réduire la forte dépendance de l'économie à l'égard des secteurs extractifs et renforcer sa résilience aux chocs exogènes.

**55.** Le succès de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle adoptée récemment par le Gouvernement est déterminant pour la réalisation du potentiel considérable que recèle le secteur de la pêche.

**56.** Cette stratégie, conçue suivant une démarche participative, est un document exhaustif, cohérent et bien articulé en termes d'objectifs, de mesures à mettre en œuvre et d'indicateurs de suivi. Elle constitue avec le plan d'actions qui l'accompagne et le programme d'investissement associé une solide référence pour le développement du secteur et le renforcement de son intégration à l'économie nationale.

Les risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie ont été identifiés ; les mesures appropriées pour prévenir la matérialisation de ces risques doit être au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

Les risques identifiés dans la note d'orientation sectorielle concernent le cadre institutionnel et les capacités humaines de pilotage de la politique sectorielle, la

surexploitation des ressources, la vétusté de l'armement national, le déficit d'infrastructures de débarquement et l'absence d'un système d'information capable de répondre à la demande d'informations fiables et régulières.

# RAPPORT GÉNÉRAL

## I Introduction

1. La Mauritanie a entamé depuis quelques mois le processus de formulation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale à l'horizon 2030, stratégie qui est appelée à prendre le relais du Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) arrivé à terme en 2015.

2. Ce processus de formulation a débuté par l'élaboration au mois d'août 2015 d'une note conceptuelle tenant lieu de feuille de route (voir annexe) qui propose un dispositif institutionnel d'élaboration, des structures d'appui et une approche pour la concertation et la validation de la nouvelle stratégie de développement post-2015.

3. Le processus est entré dans une phase active à la suite de la mobilisation d'experts nationaux chargés de l'élaboration de notes d'orientation sectorielle devant fournir une base d'informations et de recommandations qui serviront à la préparation des rapports constitutifs de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale.

4. La préparation des rapports de la stratégie de développement économique et social a été confiée à un groupement de bureaux d'études nationaux bénéficiant de l'assistance du PNUD. L'élaboration de la note d'orientation sectorielle du secteur de la pêche est appuyée par l'Union Européenne.

5. L'élaboration de la note d'orientation sectorielle tient compte notamment de la stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement en 2015, du canevas-type des notes d'orientation sectorielle des Comités Techniques Sectoriels et des termes de référence de la mission appuyée par l'Union Européenne.

6. La note d'orientation sectorielle a pour objectif de faire une analyse rigoureuse et documentée de la situation du secteur de la pêche, d'en identifier les atouts, les contraintes et les défis dans la perspective de l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui met l'accent sur l'accélération de la croissance économique, sur le renforcement de son caractère

inclusif, sur une plus grande équité dans le partage des retombées de cette croissance et sur la gestion durable des ressources.

7. Le document est articulé autour des chapitres suivants :

- ✓ Revue de l'état des lieux du secteur en 2015 ;
- ✓ Analyse des atouts, contraintes et défis ;
- ✓ Elaboration de la vision stratégique et des objectifs au cours de la période couverte par la SCAPP (2016-2030) ;
- ✓ Proposition d'une matrice des indicateurs du secteur ;
- ✓ Définition des actions prioritaires et indication de leurs critères d'hierarchisation ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'actions 2016-2020.

8. La note doit s'en outre s'attachée à identifier les ODD dont l'intégration à la stratégie sectorielle est jugée pertinente. S'agissant du secteur de la pêche, les objectifs suivants sont en adéquation avec les orientations stratégiques du secteur :

- ✓ ODD 1 (élimination de la pauvreté) ;
- ✓ ODD 2 (élimination de faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition) ;
- ✓ ODD 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous) ;
- ✓ ODD 14 (conservation et exploitation des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable).

9. Le processus d'élaboration de la note d'orientation sectorielle a été élargi aux contributions des parties prenantes représentées au sein du Comité Technique Sectoriel (CTS) qui constitue le cadre institutionnel d'élaboration de la note.

10. La 1<sup>ère</sup> réunion du comité qui s'est déroulée le lundi 29/02/2016 a été consacrée à l'examen de la note méthodologique préparée par le consultant chargé de l'élaboration, sous la supervision du CTS, de la note d'orientation

sectorielle. Cette note méthodologique, jointe en annexe, décrit le contexte, l'objectif et le contenu de la note d'orientation, le processus et le calendrier d'élaboration.

11. L'élaboration de la note d'orientation a été l'occasion de rencontres avec Mr Nani Ould Chrougha, Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime et Mme Khadija mint Bouka, Secrétaire Générale du Ministère ; le travail a également bénéficié du concours précieux de Mr Mohamed EL Hafedh Ejiwen, Directeur de la Programmation et de la coopération au ministère et Président du CTS.

12. Des rencontres ont été organisées avec les parties prenantes intervenant au niveau du secteur (PTF, fédérations professionnelles, responsables du ministère en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique sectorielle, ONG de la société civile). La liste des personnes rencontrées figure en annexe.

13. L'élaboration de la note d'orientation sectorielle a bénéficié, outre les références bibliographiques citées dans les TDR du canevas-type, d'une riche documentation comprenant notamment :

- ✓ La stratégie du secteur adoptée en 2015 et son plan d'action ;
- ✓ Le cadre et le programme d'investissement 2015-2020 ;
- ✓ L'évaluation de l'accord de pêche avec l'UE ;
- ✓ L'évaluation de l'impact des appuis sectoriels reçus par le Département au cours des dernières années ;
- ✓ Le résultat des activités menées depuis quelques années dans le cadre de la stratégie sectorielle de la pêche pour l'amélioration de la sécurité alimentaires.

La liste de la documentation figure en annexe.

## **II Etat des lieux du secteur en 2015**

14. L'état des lieux traite des ressources dans la ZEE mauritanienne, de l'évolution de la production, tant au niveau global que par pêcherie, des performances récentes du secteur en termes de contributions au PIB, à la création d'emplois, aux exportations et au budget de l'Etat et de la réalisation des objectifs définis dans le troisième plan d'actions du CSLP 2011-2015.

## ***II-1. Situation des ressources dans la ZEE mauritanienne***

**15.** Le littoral mauritanien qui compte parmi les plus productifs au monde est le cadre de reproduction de pêcheries commerciales de très grande valeur économique:

- Pêcherie des Céphalopodes (poulpe, seiche, calamar) ;
- Pêcherie des poissons démersaux côtiers et profonds (daurades, mérours, soles, raies et requins, rougets, merlus...)
- Pêcherie des crustacés (crevettes côtières et profondes, langoustes et crabes profonds) ;
- Pêcherie des mollusques bivalves ;
- Pêcherie des petits pélagiques (sardinelles, sardines, chinchards, mullet, petits thonidés, courbine) ;
- Pêcherie des thonidés majeurs.

**16.** L'ensemble de ces ressources représente un potentiel de production de l'ordre de 1,8 million de tonnes par an, conformément aux données reprises dans la stratégie sectorielle 2015-2019.

**17.** Sous réserve de s'inscrire dans une politique de gestion rationnelle et respectueuse de l'environnement, les ressources halieutiques nationales constituent un patrimoine dont la valorisation peut avoir des retombées économiques et sociales très significatives. La levée des contraintes qui handicapent le développement du secteur de la pêche est de nature à l'ériger en secteur moteur pour la promotion d'une croissance forte et inclusive, conformément aux objectifs de la SCAPP 2106-2030.

**18.** Qu'il s'agisse de la contribution au PIB, à la création d'emplois, à la balance commerciale et au budget de l'Etat, le secteur de la pêche est porteur de nombreux espoirs dont la réalisation permettra d'élargir la base productive de l'économie nationale, d'offrir des emplois qualifiés à la population et notamment aux jeunes, de réduire la forte dépendance à l'égard des industries extractives et de renforcer par conséquent la résilience de l'économie face aux chocs exogènes.

**19.** Les données issues des évaluations régulières, conduites en particulier par l'IMROP, révèlent que certains stocks, notamment le poulpe sont surexploités. Il faut cependant signaler que les mesures de gestion mises en œuvre depuis 2002 ont permis de redresser la situation des stocks en faisant passer le niveau de surexploitation de 35% en 2006 à 25% en 2010 et à 17% en 2014.

Tableau 1 : Statut des principaux stocks exploités

Sources&Années		GT ONROP 1993	GT ONROP 1998	GT IMROP 2002	CS COPACE 2005	CS COPACE 2007	GT IMROP 2010	CS COPACE 2011	GT IMROP 2014
Céphalopodes	Poulpe								
	Seiche								
	Calmar								
Poissons démersaux	Merlu Noir								
	Poissons démersaux du plateau								
	Poisson démersaux du large								
Crustacés	Crevettes côtière								
	Crevette profondes								
	Crabe profonds								
	Langouste rose								
	Langouste verte								
Petits pélagiques	Sardine Stock C								
	Ethmalose								
	Sardinelles rondes								
	Sardinelles plates								
	Chinchar noir								
	Chinchar de l'Atlantique								
	Maquereau								

	GT ONROP 1993	GT ONROP 1998	GT IMROP 2002	CS COPACE 2005	CS COPACE 2007	GT IMROP 2010	CS COPACE 2011	GT IMROP 2014
Sous exploité	6	1	3		1	4	2	7
Pleinement exploité	4	6	6	7	3	2	1	2
Surexploité	1	1	1	2	6	4	6	4
Total stocks suivis	11	8	10	9	10	10	9	13

Source : Cadre d'investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie, avril 2015

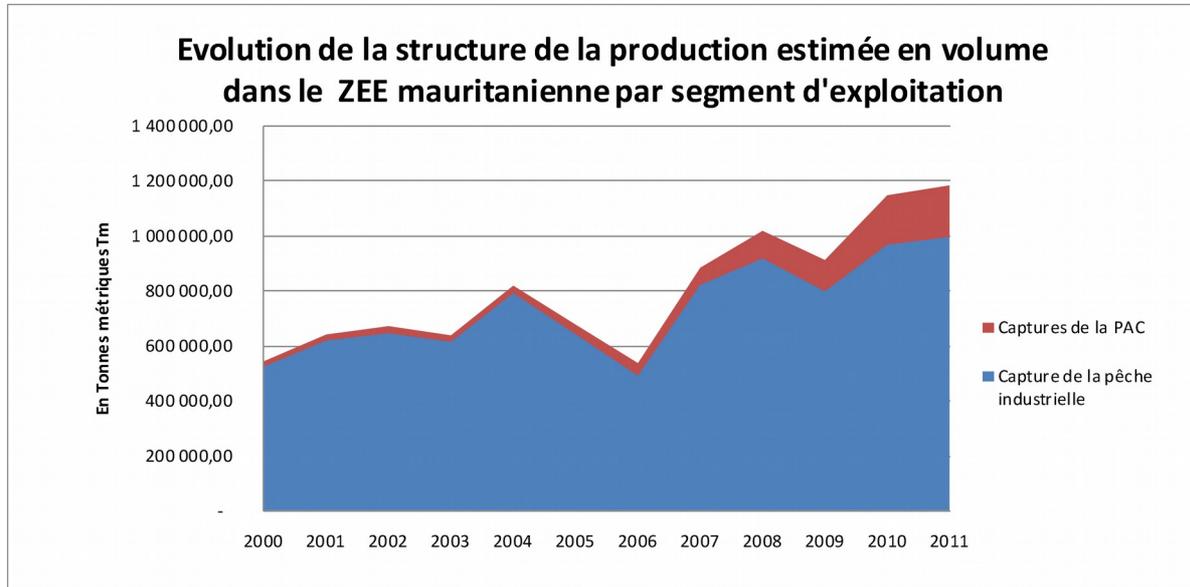
20. Les tendances sur les dernières décennies confirment que le système de gestion des pêches en vigueur n'est pas en mesure d'assurer une exploitation écologiquement, économiquement et socialement viable sur le long terme et de valoriser les potentialités du secteur pour promouvoir le développement économique et social de la Mauritanie.

## II-2. Production

21. La production a évolué de manière significative au cours des dernières années, passant de 550 000 Tonnes en 2000 à 1,2 million en 2015. La structure

de la production est dominée par la pêche industrielle qui compte en moyenne pour 90% de la production globale (voir figure 2 ci-dessous).

**Figure 1 :** Evolution de la structure de la production dans la ZEE mauritanienne



Source : Cadre d'investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie, avril 2015

**22.** On note toutefois une augmentation de la production provenant de la pêche artisanale et côtière dont la part dans les captures globales est passée de 12% pour la période 2000- 2005 à 21% pour la période 2008-2102.

**23.** Pour ce qui est de la pêche industrielle, les espèces pélagiques représentent l'essentiel de la production (plus de 80%), les céphalopodes et les demersaux en représentent 4% pour chacun des deux groupes et les crustacés 4% seulement.

**24.** En termes de valeur, les espèces céphalopodières et demersales qui ne représentent que 8% des captures comptent pour 40%de la valeur marchande, la pêche artisanale et côtière 22% et les pélagiques 38%.

### ***II-3. Performances économiques récentes du secteur de la pêche***

#### **II-3-1) Produit Intérieur Brut de la pêche.**

**25.** Après avoir connu un recul important au cours des dernières années, le PIB de la branche pêche semble amorcer depuis 2009 une tendance à la hausse (+16,8% entre 2008 et 2010), hausse imputable essentiellement au dynamisme de

la pêche artisanale et côtière ciblant les petits pélagiques dont la production est destinée à l’approvisionnement des usines de farine de poisson qui ont enregistré un développement remarquable au cours de la période récente.

**25.** Le nombre des unités industrielles de production de farine de poisson est en effet passé de 11 unités en 2012 à 30 unités en 2014 pour une production de 6000 T par an obtenue à partir de la transformation d’un volume de 300 000 tonnes de pélagiques.

**26.** Selon les évaluations conduites par l’IMROP, le PIB du secteur de la pêche est passé de 4,8% du PIB national en 2012 à 6% en 2014.

### **II-3-2) Recettes budgétaires**

**27.** L’évolution des recettes budgétaires en provenance du secteur a également connu une tendance baissière ces dernières années passant de 30% des recettes totales du budget en 2007 à 12 % en 2011 et 4% en 2012. Ces recettes sont estimées en 2014 à 12% du budget national, suivant les données de la Loi de Finances ; cette amélioration résulte de la hausse de la production et d’un meilleur comportement des prix à l’exportation.

**28.** L’analyse de la structure des recettes budgétaires illustre la forte dépendance de ces recettes budgétaires à l’égard de la compensation financière de l’accord de pêche RIM/UE (à plus de 80%) et la faible contribution des flottes nationales (5% en 2013).

### **II-3-3) Recettes en devises**

Tableau 3 : Evolution exportations secteur de la pêche 2012 – 2015

*Source : Rapport FMI – Février 2015*

Années	2012	2013	2014	2015
Exportations Globales (millions USD)	2640,6	2651,4	2168,2	1879,8
Pêche	479 (18,1%)	330 (12,4%)	351 (19%)	347 (21,9%)
Industries Extractives	2084,9 (81,9%)	2262,9 (87,6%)	1756,6 (81%)	14696 (78,1%)

29. Comme l'illustre le tableau 4 ci-après, le secteur de la pêche continue d'occuper une place importante dans la structure du commerce extérieur du pays ; sa part dans les exportations globales a même légèrement progressé au cours des quatre dernières années, passant de 18,1 en 2012 à près de 22% en 2015 en dépit de la part croissante des industries extractives.

#### II-3-4) Emplois

30. Les emplois dans le secteur de la pêche sont estimés à 55 000 emplois directs et indirects dont 80% proviennent de la pêche artisanale, sous-secteur largement informel, ce qui expose les emplois qui lui sont imputables à beaucoup de précarité et de faiblesses au niveau des qualifications.

31. Comme le montre le tableau 5 ci-dessous, le secteur génère relativement peu d'emplois comparativement aux pays de la sous-région.

32. Le secteur de la pêche en Mauritanie dont la production annuelle est supérieure à celle du Maroc et du Sénégal ne génère que moins de 60000 emplois (directs et indirects) alors que les deux pays cités plus haut créent respectivement 662 000 et 600 000 emplois.

Tableau 4 : comparaison Production / Emplois

	Population (millions)	Production annuelle (T)	Emplois direct du secteur	Emplois indirects
Mauritanie	3,4	+/- 1 Million	42 000	13 000
Sénégal	12	600 000	220 000	380 000
Maroc	33	900 000	172 000	490 000
Guinée	8,5	120 000	84 000	n.d

*Source : Documents des ministères chargés des pêches dans les pays cités*

### **II-3-5) Consommation de poissons**

**33.** La consommation de poisson en Mauritanie et la contribution nutritionnelle de la pêche à l'alimentation des populations dans le Pays ne font pas l'objet d'un suivi régulier. La contribution nutritionnelle de la pêche représenterait entre 15 et 20 % de l'apport global en protéines animales.

**34.** En se basant sur les enquêtes menées par l'IMROP, la consommation de poissons serait de 6 KG par an et par habitant en Mauritanie en 2104, comparée à 10,1 KG pour la Tunisie et 26 KG pour le Sénégal.

### ***II-4. Réalisations des objectifs définis par le CSLP***

**35.** Le 3<sup>ième</sup> plan d'actions du CSLP a défini des objectifs relativement ambitieux pour le secteur :

- Porter la contribution au PIB à 10-15% ;
- Création de 150 000 emplois directs et indirects ;
- Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accès aux emplois et à une plus grande consommation de poissons.

**36.** Les indicateurs disponibles soulignent de grands écarts par rapport à ces objectifs. C'est ainsi que la contribution au PIB a évolué de 4,8% en 2012 à 6% en 2014 et que les emplois créés se sont établis à 55 000. On note toutefois une légère augmentation de la consommation de poissons qui est passée de 4,3 KG par an et par habitant en 2010 à 6 KG par an et par habitant en 2014.

### ***II-5. Cadre programmatique et ressources financières allouées au secteur***

**37.** Le secteur des pêches est doté depuis peu d'une nouvelle stratégie de développement couvrant la période 2015-2019, d'un cadre et d'un programme d'investissement 2016-2020. Il est à noter que le secteur a été l'objet de plusieurs stratégies dont la dernière a couvert la période 2008-2012 et a eu comme axes

stratégiques la préservation des ressources halieutiques et le renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale.

38. Le secteur a également bénéficié de ressources financières appréciables de la part du budget de l'Etat, des partenaires au développement et de promoteurs privés.

39. Pour ce qui est du budget de l'Etat, le secteur a bénéficié d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) et d'un budget consolidé d'investissement (BCI) au titre de la période 2008-2012. Les tableaux qui suivent retracent l'évolution de ces deux agrégats et les principales réalisations qu'elles ont permis de financer.

#### II-5-a) Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) 2008-2012

40. Les ressources exécutées au titre du CDMT 2008-2012 se sont établies à 161,6 millions de dollars américains, soit l'équivalent de 59,3 milliards d'ouguiyas et ont été utilisées pour la réalisation des investissements indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Principaux investissements du CDMT réalisés dans le secteur ces dernières années.

Libellé de l'investissement	Montant prévue en \$USD	Montant exécuté	Date	Sources de financement	Gap
Port Pélagique NDB +Port PAC à Ndiago	88 M\$US	0			88 millions \$USD
PAN extension –(*)	25 M € (33,75 M\$US)	20,2 M € (27,27 M \$US)		Fonds espagnols	Réception en cours
Extension EPBR		11M € (14,85 M \$US)		Japon	En cours
Port de Tanit		50 M\$US		Budget Etat	En cours
Mise aux Normes MPN		3 M \$US		ASP	Réalisé
Mise aux normes PAN		575MUM (1,92 M \$US)		ASP	Réalisé
Mise aux normes EPBR		550 MUM (1,83 M\$US)		ASP	
Etude Pk 144		100 000 € (0,135 M\$US)		ASP	Réalisé

Patrouilleur		11 M€ (14,85 M\$US)		ASP	Acquit
Programme des Bateaux côtiers (**)		3 MM UM (10 M \$US)		ASP	En cours (7 bateaux produits dur 100 prévus)
Enlèvement des épaves de la rade de Nouadhibou		28 M € (37,8 M\$US)		FED	Réalisé (73,5 épaves enlevées)
<b>TOTAL</b>		<b>161,65M\$US</b>			

Source : Cadre d'investissement pour le développement durable des pêches en Mauritanie, avril 2105.

## II-5-b) Budget consolidé d'investissement du secteur des Pêche et des Infrastructures portuaires

41. Le Budget Consolidé d'Investissement pour le secteur des pêches et des infrastructures portuaires sur la période 2008-2012 s'est élevé à 19,6 milliards d'ouguiyas dont l'évolution est reprise dans le Tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Evolution du Budget Consolidé d'Investissement pour le secteur des pêches et des infrastructures portuaires sur la période 2008-2012 (Million Ouguiyas)

SECTEURS	2008								
	Programmat°								

Source = Direction de la Programmation Budgétaire, MPEM

42. S'agissant de l'aide publique au développement, celle-ci s'est établie en 2012 à 163,3 millions euros répartis comme suit :



### III Atouts, contraintes et défis du secteur

46. Sur la base des informations disponibles à la suite de l'examen de la documentation, de l'analyse de l'état des lieux effectuée au niveau du chapitre II ci-dessus et des commentaires recueillis auprès des parties rencontrées, il est possible de mettre en évidence les forces et atouts du secteur (a), les contraintes, les faiblesses et les dysfonctionnements (b), les opportunités et les menaces (c) et les défis majeurs à relever (d).

47. a) Au niveau des forces et des atouts, il ressort que le secteur dispose de plusieurs atouts dont les plus importants peuvent être comme suit :

- ✓ Des conditions hydro climatiques très favorables qui font du littoral mauritanien qui s'étend sur 720 Km l'un des plus riches au monde par l'abondance et la diversité des ressources halieutiques ;
- ✓ Une priorité constante accordée par les pouvoirs publics et qui s'est traduite notamment par des allocations budgétaires conséquentes et par une adaptation régulière du cadre juridique et règlementaire ;
- ✓ Des expériences professionnelles et des capacités techniques probantes acquises par les institutions chargées de la recherche scientifique, de la surveillance maritime, de l'agrément et du contrôle sanitaire, de la commercialisation et des affaires maritimes.
- ✓ Un intérêt marqué de la part des bailleurs de fonds qui ont développé avec le ministère chargé des pêches une coopération dynamique qui a permis de mobiliser des ressources concessionnelles appréciables et rendu possible la réalisation d'infrastructures de base indispensables au développement du secteur (ports, bateaux de surveillance, recherche scientifique, appuis techniques et renforcement des capacités). Les PTF les

plus importants sont l'Union Européenne, le Royaume d'Espagne, l'Allemagne, le Japon et la France, le PNUD et la FAO.

- ✓ Une bonne appropriation dans les domaines de l'élaboration et de la mise en œuvre des stratégies sectorielles ;
- ✓ l'adoption récente de « la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime » 2105-2019. Cette stratégie, élaborée suivant une approche consensuelle et inclusive, est un document exhaustif, cohérent et bien articulé autour des principaux enjeux qui sont à la base du développement du secteur (gouvernance, renforcement des capacités, gestion durable des ressources, amélioration des infrastructures, meilleure intégration à l'économie nationale).

48. b) s'agissant des contraintes, des faiblesses et des dysfonctionnements, ceux-ci peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Les insuffisances institutionnelles et humaines de pilotage et d'évaluation des politiques et stratégies sectorielles ;
- ✓ La faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des menaces écologiques et environnementales ;
- ✓ La faiblesse des dispositifs de secours et d'assistance aux navires et à leurs équipages en mer ;
- ✓ Les risques liés à la surexploitation des ressources et au danger auquel elle expose la préservation et la durabilité de celles-ci ;
- ✓ Les dysfonctionnements consécutifs à la création de la zone France de Nouadhibou et de l'académie navale, compte tenu des chevauchements et des interférences en matière d'attributions que peut générer cette situation sur la cohérence des politiques publiques dans le secteur ;

- ✓ La déficience du système d'information et son inaptitude à répondre à la demande d'informations concernant le secteur et à produire des données fiables et régulières sur son évolution ;
- ✓ La vétusté de la flotte industrielle qui a pour corollaires des charges d'exploitation élevées et une faible productivité, ce qui obère la situation des armateurs et compromet leurs capacités à honorer leurs engagements, notamment à l'égard des banques.

#### c) Opportunités et menaces

**49.** Au plan des opportunités, mentionnons l'existence de ressources halieutiques abondantes et de grande valeur marchande, le caractère durable de ces ressources et l'absence à ce jour de menaces environnementales sérieuses.

**50.** Pour ce qui est des menaces, il y'a lieu de signaler les déficits en matière d'infrastructures, dans la zone sud notamment, les insuffisances d'investissements privés nécessaires pour la valorisation des produits halieutiques et la persistance des difficultés économiques dans les pays importateurs des produits mauritaniens (Japon et Europe).

#### d) Défis à relever

**51.** Les principaux défis à relever résident dans la capacité à mettre en œuvre avec succès la nouvelle stratégie sectorielle dans le respect de l'approche participative qui a caractérisé son élaboration, à mobiliser les financements requis pour la réalisation du programme d'investissement 2015-2020 et à susciter l'intérêt des investisseurs privés pour la promotion de projets porteurs en termes de valorisation des produits halieutiques et de création d'emplois qualifiés et rémunérateurs au profit des jeunes mauritaniens.

**52.** La dimension genre et un meilleur accès des populations au poisson, notamment à l'intérieur du pays, doivent également faire l'objet d'une attention particulière.

## **IV Vision et objectifs 2016-2030**

### **IV-1. Grandes lignes des objectifs stratégiques de développement du secteur**

**53.** Les objectifs stratégiques d'évolution du secteur de la pêche à l'horizon 2030 doivent être la consolidation des résultats attendus de la mise en œuvre de la stratégie 2015-2019, en mettant l'accent sur la gouvernance globale du secteur sur la préservation et la conservation de la ressource, sur l'intégration du secteur à l'économie nationale, sur la gestion des risques environnementaux tant au niveau des infrastructures déjà opérationnelles (notamment le marché de poisson de Nouakchott) qu'à celui de celles qui sont envisagées et enfin sur la création d'un cadre d'incitations favorable à l'investissement privé.

**54.** Compte tenu de la forte demande d'emplois en relation avec la croissance de la population et les mutations démographiques qui l'accompagnent (importance grandissante du poids des jeunes dans la population globale), une meilleure contribution du secteur à la création d'emplois doit être au centre des priorités des pouvoirs publics.

**55.** Cette contribution passe par un développement significatif d'infrastructures de débarquement dotées des services essentiels (électricité, eau, assainissement, routes) et la constitution de pôles intégrés autour de celles-ci afin de favoriser le développement des activités de traitement et de transformation des produits halieutiques. Elle passe également par la modernisation et la viabilisation des infrastructures existantes (PANDB, EBPR, MPN).

**56.** La formation d'une main-d'œuvre nationale qualifiée doit également faire l'objet d'une grande attention afin de lever les contraintes liées à l'absence de qualifications des ressources humaines.

**57.** Enfin, l'amélioration des incitations pour promouvoir le développement des investissements privés est essentielle afin d'améliorer sa contribution à la valorisation du potentiel productif du secteur.

### ***IV-2. Objectifs chiffrés pour 2020, 2025 et 2030***

**58.** Pour 2020, les objectifs prévus peuvent être résumés comme suit :

- ✓ Augmentation du PIB du secteur de 59% par rapport à 2014 ;
- ✓ Augmentation des redevances d'accès de 326% ;
- ✓ Augmentation des exportations en valeur de 85% ;
- ✓ Augmentation des infrastructures portuaires de 2 à 5 (N'Diago, Tanit et PK 28 étant les trois nouvelles infrastructures envisagées) ;
- ✓ Augmentation des emplois globaux de 55000 à 85000 ;
- ✓ Augmentation de la distribution de poisson effectuée par la SNDP de 66% (6000 T en 2014 à 15000 T en 2020).

**59.** Pour 2025 et 2030, les objectifs chiffrés seront intégrés aux plans d'actions 2021-2025 et 2026-2030. Même si les informations fiables relatives à ces horizons font défaut à ce stade, on peut cependant formuler des hypothèses concernant l'évolution du PIB qu'il est possible d'estimer à 15% en 2025 et à 20% en 2030 et à la création d'emplois qui seraient de 120000 emplois en 2025 et 150000 emplois en 2030.

#### ***IV-3. Prise en compte des ODD***

**60.** Le secteur doit renforcer sa contribution à la réalisation des ODD suivants :

- ✓ Objectif 1 : élimination de la pauvreté ;
- ✓ Objectif 2 : élimination de la faim et amélioration de la nutrition ;
- ✓ Objectif 8 : croissance économique, plein emploi et travail décent pour tous ;
- ✓ Objectif 14 : conservation et exploitation des océans, des mers et des ressources marines.

**61.** Dans la mesure où ces objectifs sont partagés avec d'autres secteurs, il est utile de développer les synergies nécessaires pour donner plus d'efficacité à l'action publique et favoriser de meilleurs résultats lors des évaluations qui seront menées pour mesurer les performances réalisées.

62. La formalisation de l'intégration des objectifs cités plus haut et des indicateurs qui leur sont rattachés aux stratégies sectorielles doit certainement faire l'objet d'un travail méthodologique complémentaire, comme ce fut le cas pour les OMD 2001-2015.

## V Matrice des indicateurs de développement du secteur

62. Cette matrice doit être rapprochée des objectifs définis dans la stratégie sectorielle 2015-2019.

63. Les objectifs concernent le renforcement de la gouvernance économique du secteur, la gestion rationnelle des ressources halieutiques, l'intégration du secteur à l'économie nationale, l'augmentation des infrastructures de débarquement et de pôles de valorisation des ressources, la lutte contre l'insécurité alimentaire, la promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture et la levée des contraintes à l'essor de l'investissement privé.

64. Les indicateurs de développement associés à ces objectifs sont repris dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Objectifs et indicateurs du secteur

OBJECTIFS	INDICATEURS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la gouvernance économique du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adéquation du cadre institutionnel et qualité des ressources humaines chargées de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques sectorielles</li> <li>• Renforcement de la recherche scientifique et de la surveillance maritime</li> <li>• Capacités du système d'information à répondre à la demande de données fiables et régulières sur le secteur</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une gestion rationnelle et durable des ressources halieutiques, consolider les performances en matière de recherche, de surveillance, de contrôle sanitaire, de sécurité et de sûreté maritime et de gestion des risques environnementaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de pêcheries gérées sous Plan d'Aménagement et opérant dans le cadre d'un système de gestion fondée sur les droits de pêche</li> <li>• Régularité et qualité des rapports d'évaluation de l'effort de pêche</li> <li>• Dispositif de prévention et de gestion des menaces environnementales</li> </ul>
<p>Intégration du secteur à l'économie nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution au PIB</li> <li>• Création d'emplois</li> <li>• Recettes fiscales</li> <li>• Recettes en devises</li> </ul>
<p>Infrastructures de débarquement et pôles de valorisation des produits halieutiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de ports de débarquement dotés des services de base (électricité, eau, assainissement, routes)</li> <li>• Pourcentage de la production dans la ZEE débarquée dans les ports</li> <li>• Evolution des industries de traitement et de transformation des produits</li> </ul>
<p>Sécurité Alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de poissons par habitant</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de la pêche artisanale et côtière et de l'aquaculture</li> </ul> <p>Levée des contraintes au développement des investissements privés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution de la production de la pêche artisanale et côtière</li> <li>• Enregistrement et modernisation des embarcations</li> <li>• Formation/ qualification des pêcheurs</li> <li>• Dispositif de secours et de sauvetage en haute mer</li> <li>• Contribution au PIB du secteur</li> <li>• Nombre de projets d'aquaculture mis en place et nombre d'emplois créés</li> </ul> <p>. Concertation engagée avec le</p>

	secteur privé pour convenir des mesures à mettre en œuvre . Nombre de projets privés réalisés et détermination de leur impact sur l'emploi et la valeur ajoutée du secteur
--	--

65. Conformément à la stratégie sectorielle 2015-2019 et au cadre et programme d'investissement 2015-2020, les objectifs chiffrés à l'horizon 2020 se présentent comme suit :

Tableau 9 : Objectifs Chiffrés à l'horizon 2020

Intégration du secteur à l'économie	2014		2020
PIB Activité transformation <i>en Millions US\$</i>	105,62	88%	198,79
% Production réalisée dans la ZEE débarquée	15%	X4	60%
Nombre infrastructures portuaires <i>en exploitation</i>	2	3	5
Agrément sanitaire pour exportation mollusques bivalves et produits aquaculture	Non		Oui
Volume des Investissements Directs Etrangers <i>en millions US\$</i>	100	105%	205
<b>Emplois pêche</b>			
Emplois directs activités de production	40 000		40 000
Emplois directs activités de transformation valorisation, et pôle de développement	13 000	X 3,4	44 580
Emplois directs totaux	53 000	X 1,6	84 580
<b>Consommation &amp; Sécurité alimentaire</b>			
Distribution de poissons SNDP	6 000 Tonnes	150%	15 000 Tonnes
Consommation <i>en Kilogramme / An / Hab</i>	6 Kg / an / hab	66%	10 Kg / an / hab

Source : Cadre d'investissement MPEM Avril 2105

## VI Identification des actions prioritaires et de leurs critères d'hierarchisation

66. Les actions prioritaires à l'horizon 2020 et leurs critères d'hierarchisation sont indiqués dans le tableau ci-après :

Tableau 10 : Actions prioritaires et critères d'hierarchisation

<b>ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>CRITERES d'hierarchisation</b>
-----------------------------	-----------------------------------

1. Amélioration de la gouvernance économique du secteur	Condition préalable au succès de la stratégie sectorielle
2. Augmentation des infrastructures de débarquement et leur équipement en services de base (électricité, eau, assainissement, routes)	Effet structurant sur l'intégration du secteur à l'économie (débarquement de la production, développement des industries de traitement et de transformation des produits, création d'emplois)
3. Renouvellement et modernisation de l'armement national de pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution des charges d'exploitation des armateurs (notamment celles liées au carburant) et amélioration de leur situation financière</li> <li>- Meilleure productivité des navires de pêche</li> <li>- Dimension des navires à l'effort de pêche autorisé</li> </ul>
4. Amélioration du système d'information	Nécessité de disposer de données statistiques fiables et régulières sur le secteur
5. Consolidation des acquis réalisés dans le domaine de la recherche scientifique, de la surveillance des pêches, du contrôle sanitaire et des affaires maritimes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact sur la préservation et la durabilité des ressources halieutiques</li> <li>- Nécessité de disposer de connaissances précises sur l'exploitation des ressources halieutiques et leur renouvellement afin d'adapter l'effort de pêche en conséquence</li> </ul>
6. Etendre le contrôle sanitaire de l'ONISPA aux produits destinés au marché intérieur	Prévenir tout risque sanitaire et garantir la qualité des produits distribués sur le marché intérieur
7. Lever les obstacles à la promotion des investissements privés, tant étrangers que nationaux	Encourager le développement des investissements privés et leur participation aux efforts de valorisation du potentiel halieutique national
8. Tenir compte des problèmes genre dans la définition et la mise en œuvre de la politique sectorielle	Assurer une plus grande intégration des femmes dans les activités de pêche, notamment au niveau de la pêche artisanale

67. Ces actions sont conformes aux orientations contenues dans la stratégie sectorielle 2015-2019 et constituent les fondements d'une gestion rationnelle et durables des ressources halieutiques au bénéfice des générations présentes et futures ;

## VII Plan d'actions 2016-2020

68. Les principales actions envisagées au cours de la période 2016-2020 figurent dans le document de stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement. Ces actions couvrent les axes suivants :

- Amélioration des connaissances sur les ressources halieutiques ;
- Optimisation de la gestion des ressources ;
- Renforcement de l'intégration du secteur à l'économie nationale ;
- Promotion de la pêche continentale et côtière ;
- Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes ;
- Renforcement de la gouvernance du secteur.

69. L'enveloppe financière nécessaire pour la réalisation du plan d'actions 2106-2020 est estimée à 880 millions d'Euros, soit l'équivalent de 352 milliards ouguiyas. Ce montant est largement supérieur aux investissements exécutés au titre du CDMT 2008-2012 qui ont atteint 161,6 millions de dollars américains.

70. La réalisation du programme d'investissement du secteur demandera des engagements importants de la part de l'Etat et de ses partenaires au développement.

Les grandes lignes du plan d'actions 2016-2020 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Plan d'actions 2016- 2020 (adapté à partir du plan d'actions annexé à la stratégie sectorielle 2015-2019)

Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques	Mesures	Activités	Responsabilité	Période	Indicateurs
<b>Axe 1 : AMELIORER LES CONNAISSANCES SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET LEUR MILIEU</b>	<b>1.1 Préserver l'intégrité de l'environnement marin et côtier</b>	<b>1.1.1 Renforcer et pérenniser le dispositif de monitoring du milieu marin existant en particulier celui mis en place dans le cadre du programme Biodiversité, Gaz et Pétrole (BGP)</b>	1.1.1.1 Réalisation des campagnes océanographique et environnementales en mer	IMROP	2015-2019	<i>Bilan environnemental annuel</i>
			1.1.1.2 Réalisation 3 missions par an de suivi stress du milieu tout au long du littoral	IMROP ; ONISPA	2015-2016	<i>Bilan environnemental annuel de la zone côtière</i>
			1.1.1.3 Réalisation 2 campagnes d'observation de la biodiversité (cétacés, tortues, oiseaux.)	IMROP	2015-2016	<i>Bilan de l'Etat de l'évolution de la biodiversité (Cartographie habitats critiques et menacés)</i>
			1.1.1.4 Accompagnement des campagnes internationales (Recherche et prospection)	IMROP	permanente	<i>Rapport circonstanciel suivant les demandes</i>

			1.1.2.3 Conception et mise en œuvre un programme de recherche sur les espèces reliques du PNBA (ethmalose, crevettes côtières, mangroves)	IMROP	réaliser au moins une campagne	<i>Rapport du programme de recherche</i>
		1.1.3 Suivre et évaluer l'impact des changements climatiques sur le milieu, sur la distribution des ressources et sur la dynamique océanique et côtière	1.1.3.1 Réalisation des campagnes océanographiques (4 campagne par an (PM))	IMROP	2015-2019	<i>Rapport des campagnes</i>
		1.2.4 Renforcer les activités de recherche en matière d'analyses socioéconomiques des filières	1.2.4.1 Développement de la modélisation bioéconomique et l'évaluation prévisionnelle par pêcherie	IMROP	2015-2016	<i>Programme disponible et opérationnel - Révision du modèle sur le poulpe et application en 2015</i>
<b>Axe 2 : OPTIMISER LA GESTION DES</b>	<b>2.1 Aménager les pêcheries</b>	2.1.1 Institutionnaliser les processus décisionnels transparents (Cadre de concertation par pêcherie)	2.1.1.1 Préparation et adoption des textes réglementaires portant sur les processus	MPEM	2015-2016	<i>Textes réglementaires adoptés</i>

<b>RESSOURCES</b>		et fondés sur les connaissances scientifiques (Groupe de travail bio économique par pêche)	2.1.1.2 Création des groupes de travail annuel par pêche	MPEM	2015-2016	<i>Groupes créés fonctionnels et rapports disponibles</i>
	<b>2.2 Renforcer la surveillance des pêches</b>	2.3.1 Articuler le plan d'opération de surveillance avec les dispositions de surveillance prévues dans les plans d'aménagement des pêcheries (surveillance par pêche) ;	2.3.1.1 Conception et déploiement d'un système de surveillance sur zones de pêche (surveillance maritime et aérienne)	GCM	2015-2016	<i>Système conçu et opérationnel</i>
			2.3.2.2 Institutionnalisation de commissions de suivi de débarquement en lien avec la gestion par quota	MPEM GCM IMROP	2015	<i>Texte réglementaire adopté</i>
			2.3.3.3 Développement de la logistique de surveillance (siège et quais, antenne, stations côtières)	MPEM GCM	2015 - 2016	<i>Nbre d'antennes, de quais construits</i>
<b>Axe 3 : RENFORCER L'INTEGRATION DU SECTEUR A L'ECONOMI</b>	<b>3.1 Développer les Infrastructures et les</b>	3.1.1 Construire des infrastructures portuaires viabilisées	3.1.1.1 Construction de débarcadères dans la zone Sud du littoral	MPEM	2015-2019	<i>Deux débarcadères sont construits</i>
			3.1.1.2 Développement d'un pôle e compétitivité halieutique à Nouadhibou	MPEM ZF NDB	2015-2017	<i>Pôle créé inauguré</i>

<b>E NATIONALE</b>	<b>Industries de valorisation</b>		3.1.1.3 Aménagement du marché de poisson de Nouakchott	MPEM	2015-2018	<i>Marché aménagé</i>
			3.1.1.4 Construction d'un port en eau profonde dans la Zone Sud	MPEM - MET	2015-2019	<i>Port construit</i>
			3.1.1.5 Construction d'un port en eau profonde à Nouadhibou	ZF NDB	2015-2019	<i>Port construit</i>
			3.1.1.6 Construction au niveau de débarcadères de Halles de poisson	MPEM	2015-2019	<i>Nbre de halles construites</i>
		3.1.2 Promouvoir des pôles de développement intégrés en cohérence avec les politiques de lutte contre la pauvreté et de l'aménagement du littoral	3.1.2.1 Réalisation de plans d'aménagements des zones ciblées pour la construction des débarcadères	MPEM - MHUAT	2015-2016	<i>Plans d'aménagement des pôles</i>
			3.1.2.2 Viabilisation des zones loties et fourniture des services de base (eau santé énergie, éducation, etc.	MPEM MPEMP MHA	2015-2016	<i>Zone viabilisées</i>
	<b>3.2 Contribuer à la sécurité alimentaire</b>	3.2.1 Consolider le dispositif de distribution du poisson sur le territoire national	3.2.1.1 Mise en place d'infrastructures de stockage au niveau des wilayas	MPEM SNDP	2015-2019	<i>15 infrastructures de stockage construites</i>

			Acquisition de camions frigo	MPEM SNDP	2015-2019	-	<i>10 camions frigos acquis</i>
	<b>3.3 Développer la formation technique et professionnelle</b>	3.3.1 Mettre en place des mécanismes d'analyse des besoins du marché du travail et des opportunités d'emplois dans le secteur et de suivi-évaluation du dispositif de formation	3.3.1.1 Réalisation d'un référentiel des métiers/emplois dans le secteur	MPEM	2015-2019	-	<i>Référentiel disponible</i>
3.3.1.2 Mise en place d'un dispositif de suivi évaluation des formations dans le secteur			MPEM ACADEMIE	2015-2019	-	<i>Un système de suivi évaluation disponible</i>	
3.3.1.3 Réalisation d'un plan de formation au profit du secteur			MPEM ACADEMIE	2015-2019	-	<i>Plan de formation</i>	
<b>Axe 3 : RENFORCE R L'INTEGRATION DU SECTEUR A L'ECONOMIE NATIONALE</b>	<b>3.4 Renforcer le contrôle sanitaire et la qualité des produits</b>	3.4.1 Renforcer le dispositif de contrôle sanitaire	3.4.1.1 Construction du siège et des laboratoires de l'ONISPA à Nouadhibou	MPEM ONISPA	2015-2019	-	<i>Siège construit</i>
			3.4.1.2 Extension de la surveillance sanitaire sur l'ensemble du territoire national	MPEM ONISPA	2015-2019	-	<i>Taux de couverture de la surveillance sanitaire</i>
			3.4.1.3 Développement du système d'information de l'ONISPA	MPEM ONISPA	2015-2019	-	<i>Système d'information disponible</i>

<b>Axe 4 : PROMOUVOIR LA PECHE CONTINENTALE ET L'AQUACULTURE</b>	<b>4.1 Développer la pêche continentale et l'aquaculture</b>	4.1.1 élaborer et mettre en place un cadre réglementaire sur l'aquaculture marine	4.1.1.1 Adoption d'un cadre réglementaire pour l'aquaculture	MPEM	2015	<i>Cadre réglementaire adopté</i>
		4.1.2 élaborer et mettre en place un cadre réglementaire sur la pêche continentale et la pisciculture	4.1.2.1 Adoption d'un cadre réglementaire pour la pêche continentale et la pisciculture	MPEM	2015	<i>Cadre réglementaire adopté</i>
		4.1.3 Renforcer et adapter le cadre institutionnel relatif à la promotion et au développement de l'aquaculture et de la pêche continentale	4.1.3.1 Création et opérationnalisation d'une Agence nationale de développement de la pêche continentale et de l'aquaculture (en lien avec la réforme institutionnelle du MPEM)	MPEM	2015-2016	<i>Création de l'agence</i>
<b>Axe 5 : DEVELOPPER LES AFFAIRES MARITIMES</b>	<b>5.1 Renforcer la sécurité et la sûreté maritimes</b>	5.1.1 Elaborer un système opérationnel de suivi de la sûreté des ports et de la sécurité des navires	4.3.3.3 Suivi et maintien de la certification des ports mauritaniens en relation avec le code ISPS	MPEM MET ZF NDB	2105-2019	<i>Nbre de port maintenu dans la liste blanche du commerce maritime international (PSA)</i>

			4.3.3.4 Sensibilisation des armateurs et autorités portuaires sur la nécessité de renforcer les dispositions du code ISPS dans le cadre d'exercices de simulation grandeur nature (tous les 18 mois)	MPEM MET ZF NDB FNP	2105-2019	<i>Nbre de simulation réalisée</i>
			4.3.3.5 Evaluation du système actuel de gestion de la sécurité maritime dans la pêche industrielle	MPEM MET ZF NDB FNP	2015-2016	<i>Rapport d'évaluation</i>
	5.1.3 Actualiser le registre d'immatriculations des navires sous pavillon national	5.1.3.1 Actualisation du registre d'immatriculation des navires mauritaniens - Création d'un fichier électronique unique pour la gestion des titres de navigations		MPEM	2015-2016	<i>Registre mis en place - Maitrise électronique des titres de navigation</i>
		5.5.3.2 Mise à jour de la convention collective du travail maritime		MPEM FNP	2015-2016	<i>Convention signée</i>

		5.5.4 Identifier un cadre réglementaire ou conventionnel adapté aux marins de la pêche artisanale et côtière	5.5.4.1 Mise en place d'un système de carte professionnelle sécurisée pour les marins de la PAC (Ratifier la Convention Maritime MLC 2006 de l'OIT	MEPM-MFPMA	2015-2016	<i>Carte disponible-convention ratifiée</i>
<b>Axe 6 : RENFORCE R LA GOUVERNA NCE</b>	<b>6.1 Adapter le cadre juridique</b>	6.1.1 Renforcer le rôle des plans d'aménagement dans le système de gouvernance	6.1.1.1 Institutionnalisation des plans d'aménagement comme mode de gestion au niveau législatif	MPEM	2015	<i>Code des pêches promulgué (J Officiel)</i>
		6.1.2 Affirmer les principes de concertation et de participation dans le développement et la gestion du secteur	6.1.2.1 Affirmation au niveau législatif du principe de l'approche participative dans la gestion des pêches	MPEM	2015	<i>Code des pêches promulgué (J Officiel)</i>
		6.1.3 Institutionnaliser les processus décisionnels adaptés	6.1.3.1 Adoption des textes d'application du code de la marine marchande et du nouveau code des pêches	MPEM	2015-2016	<i>Nbre de textes réglementaires approuvés</i>
	<b>6.2 Promouvoir les concertations avec la profession, les autres</b>	6.2.1 Mettre en place des organes de concertation spécialisés par pêcherie comme outil d'accompagnement de mise en œuvre des plans d'aménagement	6.2.1.1 Mise en place de conseil consultatif par zone	MPEM FNP	2015-2016	<i>Conseils consultatifs mis en place</i>

	<b>acteurs et partenaires</b>	6.2.3 Favoriser l'approche participative en vue d'une responsabilisation des parties prenantes dans la gestion du secteur	6.2.3.1 Adoption d'une approche participative en vue d'un engagement de la partie prenante dans la gestion du secteur	MPEM FNP	2015	<i>Nbre de commissions paritaires créées</i>
		6.2.4 Renforcer les mécanismes de concertation et de coordination avec les partenaires techniques et financiers du secteur conformément aux orientations de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide publique au développement	6.2.4.1 Mise en place d'un mécanisme de concertation et d'échange avec les ptfs	MPEM MAED	2015	<i>Au moins une réunion annuelle</i>
	<b>6.3 Promouvoir la transparence</b>	6.3.1 Accompagner la mise en place d'une initiative de transparence dans le secteur de la pêche (ITIH).	6.3.1.1 Réalisation d'un plaidoyer international en faveur d'une transparence dans le secteur de la pêche	MPEM-ITIE - Société civile et Secteur privé	2015	<i>Nbre de réunions réalisées</i>
			6.3.1.2 Mise en place d'une initiative pour la transparence dans les industries halieutiques	MPEM-ITIE - Société civile et Secteur privé	2015	<i>Initiative mise en place</i>

	6.3.2 Organiser les parties prenantes et développer leur capacité de négociation et d'engagement sur des objectifs explicites et des plans d'actions précis.	6.3.2.1 Organisation des actions de sensibilisation des administrations publiques sur les spécificités du secteur des pêches pour une prise en charge dans la gouvernance économique du secteur	MPEM MAED MF BCM ZFNDB	2015-2016	<i>PV des réunions</i>
		6.3.2.2 Organisation de séminaires et ateliers d'information sur les processus de réforme du secteur	MPEM MF FNP	2015-2016	<i>Nbre d'ateliers et séminaires organisés</i>
		6.3.3.3 Publication d'un rapport d'activités annuelles sur les activités du secteur	MPEM MF	annuelle	<i>Rapport d'activité</i>
	6.4.2 Asseoir une fonction de pilotage stratégique du secteur	6.4.2.1 Création d'un observatoire économique du secteur des pêches	MPEM PROJET BM	2015-2016	<i>Observatoire créé et opérationnel</i>
		6.4.2.2 Mise en place d'un système suivi évaluation de l'action des différentes structures (contrôle de gestion, Reporting, système d'alerte)	MPEM TOUTESST RUCTURES DU MEPEM	2015-2016	<i>Rapport de suivi évaluation disponible</i>

	6.4.3 Renforcer les ressources humaines à travers le recrutement, la formation et la motivation	6.2.3.1 Elaboration des fiches de postes et les profils afférents	MPEM	2015	<i>Fiche par poste disponible</i>
		Définition d'un plan de formation			<i>Plan défini</i>
		6.2.3.2 Recrutement et/ou redéploiements du personnel	MPEM MF	Annuelle	<i>5 recrutements par an</i>

## VIII Conclusion

70. Le secteur de la pêche est un secteur porteur, doté d'un potentiel considérable pour la promotion d'une croissance forte et inclusive et l'amélioration des indicateurs de développement économique et social du pays, compte tenu de la richesse du littoral mauritanien et de l'abondance et de la diversité des ressources halieutiques qu'il abrite.

71. Sous de s'inscrire dans une politique de gestion rationnelle, transparente et respectueuse de l'environnement, les ressources halieutiques nationales représentent un patrimoine dont la valorisation peut avoir des retombées économiques et sociales très importantes sur les conditions de vie des populations mauritaniennes.

72. Qu'il s'agisse de la contribution à la création de richesses, à l'emploi, à la balance commerciale ou aux recettes fiscales, le secteur de la pêche est porteur de nombreuses opportunités dont la concrétisation pourrait élargir la base productive du pays, procurer des emplois qualifiés à sa jeunesse, réduire la forte dépendance de l'économie à l'égard des secteurs extractifs et renforcer sa résilience aux chocs exogènes.

73. Le succès de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle adoptée récemment par le Gouvernement est déterminant pour la réalisation du potentiel considérable que recèle le secteur de la pêche.

73. Cette stratégie, conçue suivant une démarche participative, est un document exhaustif, cohérent et bien articulé en termes d'objectifs, de mesures à mettre en œuvre et d'indicateurs de suivi. Elle constitue avec le plan d'actions qui l'accompagne et le programme d'investissement associé une solide référence pour le développement du secteur et le renforcement de son intégration à l'économie nationale.

74. Les risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie ont été identifiés ; les mesures appropriées pour prévenir la matérialisation de ces risques doit être au centre des préoccupations des pouvoirs publics.

75. Ces risques identifiés dans la note d'orientation sectorielle concernent le cadre institutionnel et les capacités humaines de pilotage de la politique sectorielle, la surexploitation des ressources, la vétusté de l'armement national, le déficit d'infrastructures de débarquement et l'absence d'un système d'information capable de répondre à la demande d'informations fiables et régulières.

## **Annexes :**

### **Annexe 1 : Note méthodologique pour L'élaboration de la note d'orientation sectorielle**

La note méthodologique d'élaboration de la note d'orientation sectorielle traitera du contexte (I), de l'objectif et du contenu de la note sectorielle (II), du processus d'élaboration de la note (III) et du calendrier y afférent (IV).

#### **I Contexte**

La Mauritanie a entamé depuis quelques mois le processus de formulation de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale à l'horizon 2030, stratégie qui est appelée à prendre le relais du Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) qui est arrivé à terme en 2015.

Ce processus de formulation a débuté par l'élaboration au mois d'août 2015 d'une note conceptuelle tenant lieu de feuille de route (voir annexe) qui propose un dispositif institutionnel d'élaboration, des structures d'appui et des mécanismes de concertation et de validation de la nouvelle stratégie de développement post-2015.

Le processus est entré dans une phase active à la suite de la mobilisation d'experts nationaux chargés de l'élaboration de notes d'orientation sectorielle devant fournir une base d'informations et de recommandations qui serviront de base à la préparation des rapports constitutifs de la nouvelle stratégie de développement économique et sociale. La préparation des rapports de la stratégie de développement économique et social a été confiée à un groupement de bureaux d'études nationaux et bénéficie de l'appui du PNUD.

L'élaboration de la note d'orientation sectorielle du secteur de la pêche tiendra compte notamment de la stratégie sectorielle adoptée par le Gouvernement en 2015, du canevas-type des notes d'orientation sectorielle des Comités Techniques Sectoriels et des termes de référence de la mission appuyée par l'Union Européenne.

#### **II Objectif et contenu de la note d'orientation sectorielle**

La note d'orientation sectorielle a pour objectif de faire une analyse rigoureuse et documentée de la situation du secteur de la pêche, d'en identifier les atouts, les contraintes et les défis dans la perspective de l'élaboration de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) qui met l'accent sur l'accélération de la croissance économique, sur le renforcement de son caractère inclusif, sur une plus grande équité dans la partage des retombées de cette croissance et sur gestion durable des ressources.

Le secteur de la pêche est considéré comme étant un secteur stratégique au plan national tant par sa contribution à la formation du PIB (6% en 2014), aux recettes budgétaires (13%), aux recettes d'exportation (22%), et à l'emploi (près de 55 000 emplois en 2014 dont 80% relevant de la pêche artisanale).

Au plan du contenu, la note sectorielle sera constituée des chapitres suivants :

- ✓ Une analyse documentaire de l'état des lieux du secteur en 2015 ;
- ✓ Analyse des atouts, contraintes et défis ;
- ✓ Elaboration de la vision stratégique et des objectifs au cours de la période couverte par la SCAPP (2016-2030) ;
- ✓ Proposition d'une matrice des indicateurs du secteur ;
- ✓ Définition des actions prioritaires et indication de leurs critères d'hierarchisation ;
- ✓ Elaboration d'un plan d'action 2016-2020.

La note doit en outre s'attacher à identifier les ODD dont l'intégration à la stratégie sectorielle est jugée pertinente. S'agissant du secteur de la pêche, les objectifs suivants sont en adéquation avec les orientations stratégiques du secteur :

- ✓ 1 (élimination de la pauvreté),
- ✓ 2 (élimination de faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition),
- ✓ 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, le plein emploi productif et un travail décent pour tous)
- ✓ 14 (conservation et exploitation des océans, des mers et des ressources marines aux fins du développement durable)

Il est utile de rappeler que le pays possède déjà une bonne expérience et un haut degré d'appropriation dans l'intégration des OMD aux stratégies sectorielles et leur suivi et que cette expérience sera mise à profit pour la prise en compte des ODD dans la SCAPP.

L'adaptation des indicateurs relatifs aux ODD est en cours pour la Mauritanie avec le concours du système des Nations Unies. Cette thématique constituera l'une des préoccupations majeures au cours du processus d'élaboration de la nouvelle stratégie de développement et de sa mise en œuvre.

Les stratégies sectorielles déjà élaborées seront réaménagées pour intégrer les ODD qui leur sont rattachés ; celles dont l'élaboration est prévue tiendront compte des ODD dont le rattachement est justifié.

### **III Processus d'élaboration de la note sectorielle**

Ce processus doit être participatif et ouvert aux contributions des parties prenantes représentées au sein du CTS qui constitue le cadre institutionnel d'élaboration de la note d'orientation sectorielle qui bénéficiera de l'appui du consultant national désigné à cet effet.

La 1<sup>ère</sup> réunion du CTS prévue le lundi 29/02 ( la note méthodologique a été envoyée aux participants avant la réunion) doit consacrer le démarrage du processus d'élaboration de la note sectorielle. IL est prévu de tenir au moins deux autres réunions qui seront consacrées à l'examen du rapport provisoire et à la validation du rapport final intégrant les remarques et les commentaires recueillis à l'occasion du partage et de la discussion du rapport provisoire.

#### IV Calendrier d'élaboration de la note sectorielle

Le calendrier décliné ci-après est donné à titre indicatif et pourrait faire l'objet d'ajustements en fonction des modifications qui seraient apportées notamment par les structures chargées de la coordination technique du processus de formulation de la nouvelle stratégie au MEF.

Le calendrier comporte les étapes suivantes :

- ✓ Recueil de la documentation, collecte des informations, analyse : 5 jours ouvrables (jusqu'au 04/03)
- ✓ Rencontres avec les parties prenantes : 3 jours ouvrables (du 7 au 9/03)
- ✓ Rédaction rapport provisoire : 8 jours ouvrables (du 10 au 19/03)
- ✓ Réunion CTS pour l'examen du rapport provisoire (21/03)
- ✓ Intégration commentaires et remarques du CTS et des autres parties prenantes : 22-23/03
- ✓ Validation du rapport final par le CTS : 24/03
- ✓ Remise du rapport final : 25/03

Les rencontres seront organisées avec les principaux PTF intervenant au niveau du secteur (BM, UE, FAO, coopérations allemandes et espagnole), avec les fédérations professionnelles, les ONG de la société civile et les responsables du ministère en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique sectorielle.

Les résultats de ces rencontres et l'analyse de la documentation recueillie permettront de fournir les inputs nécessaires à la rédaction du rapport provisoire dont la remise est prévue le 19/03 en vue de son examen par le CTS et par les autres parties prenantes.

La documentation attendue concerne, outre les références citées dans les TDR du canevas-type, les éléments suivants :

- ✓ La stratégie du secteur adoptée en 2015 et son plan d'actions ;
- ✓ Le cadre et le programme d'investissement élaborés en 2015 ;
- ✓ L'évaluation de l'accord de pêche avec l'UE ;
- ✓ L'évaluation de l'impact des appuis sectoriels reçus par le Département au cours des dernières années ;
- ✓ Le résultat des politiques menées par le Gouvernement depuis quelques années pour contribuer à la lutte contre la malnutrition à travers les actions de la Société Nationale de Distribution du Poisson (SNDP).

**Annexe 2 : Indicateurs de suivi de la SCAPP (2016 – 2030)**

Objectifs	Indicateurs SCAPP	OD D	Source	Situation de référence (2015)	Cible indicateur 2020	Cible 2025	Cible2030
Objectif 1 : Intégration du secteur à l'économie	1.1 nombre d'infrastructures portuaires viabilisées	oui	Stratégie sectorielle	2	5	7	10
	1.2 PIB			6,2%	10%	15%	20%
	1.3 Emplois			55000	85000	150000	200000
	1.4 Nombre d'unités industrielles			94	120	150	200
	1.5 Production traitée par les unités industrielles			300 000 T / an	400 000 T /an	500 000 T/an	600 000 T/ an
Objectif 2 : Préservation de la ressource	2.1 nombre de campagnes d'évaluation des stocks	oui		1	3	5	6
	2.2 nombre de campagnes d'observation de la biodiversité			1	2	3	4
Objectif 3 : Sécurité alimentaire	3.1 consommation de poisson par habitant	oui					
	3.2 nombre d'infrastructures de stockage de poisson						

### Annexe 3 : Programme d'actions 2016 - 2020

Domaines prioritaires	Résultats	Financement	Bailleur	Acquis ou à rechercher
1 Renforcement des ressources humaines du ministère	Amélioration des performances du ministère	115000 dollars US	Etat	A rechercher
2 Renforcement du système d'information	Disposer de données fiables et régulières	500000 dollars US	Etat	A rechercher
3 Plan de formation	Amélioration des qualifications et des capacités des ressources humaines	405000 dollars US	Etat	A rechercher
4 Renforcement des moyens de surveillance de la zone côtière	Accompagnement du développement de la pêche artisanale et côtière	17 millions dollars US	Partenaires au développement	A rechercher
5 Renforcement des capacités de l'IMROP : Renouveau du navire de recherche ALAWAM, construction et équipement de laboratoire d'analyse, construction et équipement du siège	Aptitude de l'IMROP à accomplir ses missions de recherche, d'évaluation des stocks et mise à disposition des informations :	23 millions dollars US	Partenaires au développement	A rechercher

### Annexe 4 : Niveau des indicateurs 2015

Objectif		OMD	Situation de référence	réalisation	Cible 2015	sources
1 Intégration à l'économie	Indicateur 1.1 : PIB 1.2 : Emplois  1.3 Exportations 1.4 Recettes fiscales	oui			6% 55000 emplois directs et indirects 22% exportations globales 12% du budget de l'Etat	Stratégie sectorielle MPEM  Rapport FMI 2015 Loi de finances
2 Valorisation du produit	2.1 Nombre d'usines de transformation  2.2 Production				94  300000 T/an	Stratégie sectorielle
3 Sécurité alimentaire	Consommation de poisson par habitant	oui			6 KG/an	Stratégie sectorielle

## Annexe 5 : Données clés sur le secteur

1. Le secteur de la pêche est considéré comme étant un secteur stratégique, tant par sa contribution au PIB (évaluée à 6% en 2014), aux emplois (estimés à 55000 en 2014), aux exportations (22% en 2014) et au budget de l'Etat (12% en 2014).
2. Le secteur a également une dimension sociale importante eu égard à son rôle dans la lutte contre la malnutrition et l'insécurité alimentaire ; les programmes mis en œuvre par l'Etat au cours des dernières années à travers la Société Nationale de distribution de poisson (SNDP) ont eu une incidence très positive sur le renforcement de la sécurité alimentaire.
3. En dépit de l'importance des retombées qu'il engendre aux plan économique et social, le potentiel du secteur est encore sous exploité, notamment au niveau de la création d'emplois compte de la très forte exercée dans ce domaine où le chômage des jeunes ne cesse de croître.
4. Pour une production annuelle supérieure à celle des pays de la sous-région (1million de T), le secteur génère relativement peu d'emplois comparé au Maroc (662000 emplois) et au Sénégal (600000 emplois).
5. Pour améliorer sa contribution et son intégration à l'économie, des efforts significatifs doivent être entrepris pour augmenter les infrastructures de débarquement, favoriser la constitution de pôles intégrés de valorisation et de transformation des produits halieutiques et lever les obstacles au développement des investissements privés.
6. Le secteur a fait l'objet de plusieurs stratégies et de lettres de politique sectorielle. Le gouvernement vient d'adopter la stratégie sectorielle 2015-2019 et du programme d'investissement qui lui est associé.
7. La Stratégie sur les axes majeurs liés à la préservation de la ressource, à l'intégration du secteur à l'économie nationale, à la promotion de la pêche artisanale et côtière et au renforcement des capacités de gouvernance économique et de pilotage du secteur.
8. Outre la stratégie sectorielle, le secteur dispose également d'un plan d'actions 2015-2020 et d'un programme d'investissement couvrant la même période et dont l'enveloppe est de 880 millions d'euros, soit l'équivalent de 198 milliards UM.
9. Le secteur a toujours bénéficié d'une grande priorité en termes d'allocation de ressources financières, comme l'illustre le CDMT 2008-2012, doté d'une enveloppe de 58 milliards UM.

## **Annexe 6 : ODD et Indicateurs**

### **Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde**

1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, ventilée par sexe, groupe d'âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, ventilée par sexe et groupes d'âge

1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient

1.3.1 Pourcentage de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, ventilé par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveaux nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)

1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

1.4.1\* Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité

1.5.1\* Nombre de décès et de personnes disparues, blessées, déplacées ou évacuées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.a.1 Pourcentage de ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté 1.a.2 Dépenses au titre des services essentiels (éducation, santé et protection sociale) en pourcentage des dépenses publiques totales 1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté

1.b.1\* Nombre de plans d'action nationaux associés à des accords multilatéraux sur l'environnement qui favorisent l'accélération de l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté et d'exploitation durable des ressources naturelles

## **Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation

2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et

répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par types (surpoids et émaciation)

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière

2.3.2\* Productivité globale des facteurs

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques

2.4.1\* Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols

2.4.2\* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des systèmes d'irrigation dans l'ensemble des ménages agricoles

2.4.3\* Pourcentage des ménages agricoles utilisant des engrais naturels dans l'ensemble des ménages agricoles utilisant des engrais

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès

aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale

2.5.1\* Indice d'enrichissement des banques de semences conservées ex situ

2.5.2\* Pourcentage de cultures et d'animaux d'élevage locaux ainsi que d'espèces sauvages apparentées considérés comme en danger, hors de danger ou exposés à un risque d'extinction de niveau non connu

2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés

2.a.1\* Indice d'orientation agricole des dépenses publiques

2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement

2.b.1\* Variation en pourcentage des droits d'importation et d'exportation imposés sur les produits agricoles

2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole

2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires

2.c.1\* Indicateur des anomalies tarifaires (pour les denrées alimentaires)

## **Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous**

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés

8.1.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers

8.3.1 Part de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière

8.4.1\* Productivité des ressources

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, ventilée par profession, groupes d'âge et types de handicap

8.5.2 Taux de chômage, par sexe, groupes d'âge et types de handicap

8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation

8.6.1 Pourcentage de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation

8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et

l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes

8.7.1 Pourcentage et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et groupes d'âge

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.2\* Nombre de conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT) ratifiées, par types de convention

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.9.1\* PIB directement tiré du tourisme (en pourcentage du PIB total et en taux de croissance); nombre d'emplois dans le secteur du tourisme (pourcentage par rapport au nombre total d'emplois et au taux de croissance de l'emploi, par sexe)

8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

8.10.1 Nombre de succursales de banques commerciales et de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes

8.10.2 Pourcentage d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles

8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés

8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce

8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail

8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi (en pourcentage des budgets nationaux et du PIB)

## **Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**

14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments

14.1.1\*Indicateur synthétique de l'efficacité de l'utilisation de l'azote

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans

14.2.1\*Pourcentage de mesures de développement des écosystèmes marins et côtiers assorties de plans de gestion intégrée des côtes ou de planification de l'espace maritime. Ces plans, qu'ils soient au stade de la formulation ou de la mise en œuvre doivent être harmonisés s'il y a lieu et fondés sur une approche écosystémique favorisant la résilience des populations et écosystèmes humains ainsi qu'un partage équitable des avantages et un travail décent

14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux

14.3.1 Acidité moyenne des mers (pH) mesurée à plusieurs points de prélèvement représentatifs

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques

14.4.1\*Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable

14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles

14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées

14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce

14.6.1\* Valeur en dollars des subventions à la pêche aux effets préjudiciables, par rapport au niveau de référence de 2015

14.7 D'ici à 2030, faire bénéficier plus largement les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme

14.7.1\* Revenus de la pêche, en pourcentage du PIB

14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés

14.a.1 Budget alloué à la recherche sur les techniques marines en pourcentage du budget total consacré à la recherche

14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés

14.b.1\* Proportion de la production halieutique nationale attribuable aux petites et moyennes entreprises de pêche ou Progrès réalisés par les pays dans l'adoption et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant le droit d'accès des petits pêcheurs

14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre

juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »

14.c.1\* Nombre de pays appliquant, par des lois ou des programmes, les dispositions des instruments régionaux relatifs aux questions maritimes et ayant ratifié et appliquant les conventions maritimes et les conventions sur la pêche de l'Organisation internationale du Travail

Réf Bibliographique :

- Rapport mise en œuvre CSLP
- Stratégie de gestion responsable pour un développement durable du secteur des pêches et de l'Economie Maritime
- Rapport du cadre d'investissement 2015-2020
- Recueil des textes réglementaires de la pêche
-